Effectuer une demande logement

1- En ligne : saisissez votre demande
Un site spécifique a été mis en place pour simplifier les démarches des demandeurs :
https://www.demandelogement49.fr
Une seule inscription suffit : elle sera transmise à tous les bailleurs sociaux.
Les demandes enregistrées sur ce site auront la même valeur que les demandes de logement « papier ».
Comment faire sa demande en ligne ?
Suivez les instructions et transmettez les documents demandés.
Important : à l'enregistrement de votre demande en ligne, vous recevrez votre numéro unique départemental qui vous sera demandé lors de toutes correspondances.

2- À la mairie : venez déposer votre dossier
Remplissez le dossier papier, que vous pouvez au préalable retirer auprès de tous les bailleurs sociaux du département ou dans les mairies. Une fois le dossier complété, venez le déposer à l'accueil de la mairie ou des bailleurs sociaux en joignant une pièce d'identité et vos 2 derniers avis d'imposition.

Il est important également de prendre rendez-vous avec l'élue en charge de l'action sociale et du logement, pour vous faire connaître. Elle est présente lors des commissions d'attribution de logements.
Consultez la permanence : cliquez ici